

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 33

Artikel: L'eau thermale de Lavey : curieux détails sur la découverte de cette source
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Les Parisiennes, dit Philippe, il y en a pour tous les goûts; mais, sans flatter ma petite cousine, on en trouverait peu qui la vailent. Elle, au moins, possède tous les charmes de son sexe et tient à les conserver; elle ne tournera pas en garçon.

FRANÇOISE. — Il ne manquerait plus que ça!

PHILIPPE. — Ah! c'est qu'un tas de jeunesses de Paris se mettent maintenant en tête de singler les vieilles Anglaises, au physique. Vous avez lu dans les journaux...

DAVID-ABRAM. — Non, nous ne recevons que la *Feuille des Avis officiels* et le *Conteur*.

PHILIPPE. — Eh bien, la mode est maintenant chez les Parisiennes — chez une partie des Parisiennes, entendons-nous — la mode est à l'effacement de ce qui les distingue des hommes. Par un traitement spécial, elles s'aplatissent la poitrine et font rentrer leurs hanches, de telle façon que lorsqu'elles sont en costume masculin, on ne sait plus si on doit leur dire: « monsieur » ou « madame ».

FRANÇOISE. — Quelle horreur!

DAVID-ABRAM. — Et ces planches-là trouvent encore des amoureux?

PHILIPPE. — Pour l'honneur de notre sexe, j'espère que non.

DAVID-ABRAM. — Ce sont des toquées!

FRANÇOISE. — Des péronnelles!

PHILIPPE. — Il s'en trouve aussi du meilleur monde, à ce qu'on dit.

FRANÇOISE. — Pouah! quelle vergogne! Leurs mères devraient les fouetter!

DAVID-ABRAM. — Puisqu'elles tiennent tant à nous ressembler, dis-leur voir, Philippe, que j'en engage une pour m'aider à la vigne. Nous verrons, après qu'elle aura porté, huit jours durant, des hottées de fumier (sauf votre respect) si l'envie de jouer à l'homme ne lui passe pas.

PHILIPPE. — En attendant, ces détraquées contribuent à faire aller les affaires de Julie.

FRANÇOISE. — Et de quelle manière?

PHILIPPE. — Dame, comme elles se font un torse masculin, elles l'habillent à notre mode: au lieu de corset, elles portent un plastron empesté en diable, et c'est ainsi une nouvelle source de gain pour les repasseuses.

FRANÇOISE. — Julie ne nous a jamais rien écrit là-dessus... Cela ne me plaît qu'à moitié qu'elle leur aide dans leurs singeries... Empêser et repasser les devants de ces... Non, j'aime mieux qu'elle rentre au pays...

DAVID-ABRAM. — Peuh! Si elles paient leurs plastrons, qu'est-ce que cela peut nous faire. L'argent n'a point d'odeur.

FRANÇOISE. — Bien sûr qu'il est toujours bon à prendre; mais, que veux-tu, il me semble que c'est mal de servir ces femmes dans leurs pouttes manières.

DAVID-ABRAM. — Notre fille n'y peut rien; elle fait l'ouvrage que lui donnent ses patrons, et ce n'est pas en refusant le linge de ces dames qu'on leur remettra la cervelle à la bonne place... Tout de même, faut-il être abandonné de la Providence, et des hommes, et de tout, pour se mutiler de la sorte!... Je voudrais voir la mine des garçons du village si, au lieu de nos filles rondes et dodues, ils ne rencontraient que des échalas!... Mais, il n'y a pas de danger, la graine de nos belles plantes ne se perdra pas de sitôt, n'est-il pas vrai, François?

FRANÇOISE. — Faut le souhaiter... Que feriez-vous, pauvres hommes, si vous n'aviez pas avec vous, à la vigne, ou aux champs, de solides gaillards qui vous font les trois-quarts de la besogne, à côté de tous les travaux du ménage?

DAVID-ABRAM. — Les trois-quarts de la besogne! Comme tu y vas! Disons la moitié, c'est déjà bien joli.

FRANÇOISE. — Pourquoi pas le quart?

PHILIPPE. — Allons, mes chers cousins, vous n'allez pas vous quereller.

DAVID-ABRAM. — Pour ça, non; nous sommes trop contents de t'avoir pour songer à nous gâter la journée... Mais, pour en revenir à tes Parisiennes...

FRANÇOISE. — Ne parlons plus de ces créatures!

DAVID-ABRAM. — Bon, te voilà encore jalouse!

FRANÇOISE. — Jalouse de femmes contrefaites, ce serait bien de l'honneur que je leur ferais.

DAVID-ABRAM. — Alors, si tu n'es pas jalouse, laisse-moi demander à Philippe s'il ne nous en amènerait pas une à son prochain voyage en Suisse. Je serais curieux de voir de près un de ces animaux-là.

FRANÇOISE. — Kaise-tè, mon pauvre homme, tu ne dis que des gandoises!

DAVID-ABRAM. — Que veux-tu, c'est de revoir ce brave Philippe et de savoir que notre Julie va bien et qu'elle n'a pas suivi la nouvelle mode, qui me rend joyeux... Mais, sois tranquille, je ne tiens pas à faire la connaissance de ces horreurs de planches de Paris...

PHILIPPE. — Toutes les Parisiennes n'en sont pas encore là, cousin.

DAVID-ABRAM. — Respect pour celles qui restent, femmes; mais rave pour les autres, qui ne pourront jamais dire ce que chantaient bien de nos Vaudoises au très vieux temps:

Mère, maria-mè,
Que lè tété mè cressant.

V. F.

L'eau thermale de Lavey.

Curieux détails sur la découverte de cette source.

Le 27 février 1831, les ouvriers de M. Ravy, fermier de la pêche du Rhône, étaient occupés à placer des nasses dans le lit du fleuve. L'un d'eux s'appropriant à déplacer une grosse pierre, s'écria tout à coup:

— *C'ein bourlè!*

L'autre le regardant d'un air moqueur:

— *Kaise-tè, fou!*

— *Té dio que c'ein freccassè!*

— *Laisse-mè clliau manairès et vire-mè ci caillou!*

— *Vin lo veri tè... Fourre l'ai vâi la pâta!*

Lassé de la persistance de son camarade, Auguste Cheseaux, croyant à une plaisanterie, saute à l'eau, plonge la main à l'endroit indiqué, et, stupéfait, ahuri:

— *M'eintèdî se ce n'est pas verè!*

La source thermale était bien constatée, et Ravy de courir chez M. de Charpentier, alors directeur des salines de Bex, qui se transporta sur les lieux le 1^{er} mars.

Des pluies abondantes, tombées quelques jours auparavant, avaient tellement enflé le Rhône que le savant géologue, ne pouvant atteindre l'eau chaude, y plongea des pièces d'argent, qui lui firent immédiatement reconnaître, par leur couleur jaune doré, la présence de l'hydrogène sulfuré.

L'hiver suivant, le Conseil d'Etat chargea M. de Charpentier de diriger les travaux nécessaires pour l'isolement de la source. Un puits fut creusé et l'eau recueillie par un canal en mêléze longeant les berges et aboutissant sur le terrain, à 1711 pieds plus loin.

Dès les premiers moments, plusieurs malades des environs s'empressèrent de faire l'essai des eaux thermales et s'en trouvèrent très bien. Mais il n'existait pas de bains, et les travaux effectués n'avaient pas encore donné un résultat complet. L'Etat se borna, pour le moment, à accorder à deux citoyens de Bex, MM. Durr et Ravy, l'autorisation d'exploiter provisoirement la source, avec la condition de conserver les travaux faits jusque-là, de se conformer aux directions de M. de Charpentier, de tenir un registre des baigneurs et de l'effet

des eaux, de disposer un bassin pour les pauvres et d'établir une fontaine à l'usage du public.

Les concessionnaires firent construire un hangar où ils réunirent douze baignoires, une fontaine pour les buveurs et un petit carré où les pauvres pouvaient prendre des bains de jambes. Quelques baigneurs s'établirent dans des baraques élevées à la hâte, et d'autres à Bex, d'où ils se rendaient en voiture aux bains.

On remarquait de nombreuses béquilles clouées sur la façade du hangar, comme des *ex-voto* laissés par les malades qui s'en retournaient guéris.

Un Lausannois nous a raconté qu'il était à Lavey en 1834, logeant avec sa mère dans une de ces cabanes devant laquelle il faisait cuire le pot-au-feu. Les bergers de Morcles leur apportaient, chaque matin, du beurre frais, du lait et de petites tomates.

Mais laissons décrire l'aspect des bains de cette époque par un autre témoin oculaire, M. le docteur J. de la Harpe, dans un travail présenté à la Société des Sciences naturelles, en 1833.

« Tout semble s'y réunir, disait-il, pour » entraver la cure plutôt que pour la favori- » ser. De mauvaises petites chambres, où les » baigneurs se morfondent d'ennui; d'étroi- » tes baignoires enfoncées en terre, dans les- » quelles l'eau se refroidit promptement; les » cris répétés d'un baigneur qui, la montre en » mains, s'impatiente de faire sentinelle en » plein air, et vous supplie de ne pas outre- » passer la malheureuse heure qui vous est » concédée; deux lieues à faire par un chemin » pierreux, sur un char découvert pour rega- » gner son gîte et trouver un lit chaud; pas le » moindre service, ni la plus petite des com- » modités de la vie. »

Ce n'était donc jusque-là qu'un premier essai; l'eau, imparfaitement captée, arrivait en quantité insuffisante, mélangée; et se refroidissant dans le trajet au travers des eaux froides du fleuve dans lequel plongeait leur canal. De nouveaux travaux étaient donc indispensables. Le puits fut creusé jusqu'à une profondeur de 30 pieds, et l'on encaissa la source au moyen d'une espèce de cuve en douves de mêléze, cerclée en fer et ayant la forme d'un cône tronqué.

Pendant cette opération, trente ouvriers étaient occupés, jour et nuit, tant au creusage du puits qu'à mettre les pompes en mouvement. Après avoir posé le conduit et la chèvre, l'eau s'éleva dans les tuyaux, mais il n'en arrivait que 12 $\frac{1}{4}$ pots par minute, tandis qu'en la faisant pomper on en obtenait 78 pots; et, au moyen de deux pompes à bras, on fit arriver l'eau aux bains, en attendant l'installation d'une pompe hydraulique, mise en mouvement par le courant du Rhône.

Grâce à ces efforts successifs et à quelques installations faites par la société concessionnaire, on vit s'augmenter sensiblement le nombre des baigneurs, qui furent plus tard favorisés d'un service postal entre Villeneuve et St-Maurice, fait par un omnibus à quatre chevaux. Cet énorme véhicule, appelé *Dame du Lac*, avait sur l'impériale une espèce d'orgue composé d'un certain nombre de trompettes, dont les pavillons brillaient au soleil et lançaient dans l'air leurs notes aiguës, à l'arrivée dans chaque station.

Néanmoins, de nouveaux travaux de captation durent être exécutés pour lutter contre les infiltrations d'eau froide, qui abaissaient considérablement la température de la source. Grâce à ces derniers travaux, à une puissante machine hydraulique et une canalisation soignée, l'eau arriva dans les baignoires avec une

température de 37°. Une nouvelle société fermière se forma avec charge de construire des bains neufs et un hôtel de quatre-vingts chambres. Dès lors, la marche des bains n'a cessé de progresser, de nouvelles constructions très bien aménagées s'élevèrent et diverses améliorations successives firent de Lavey-les-Bains une station thermale des plus fréquentées. Un tel résultat est certainement dû à l'intelligente initiative de la nouvelle Société des Bains, puissamment secondée par le docteur Suchard, ainsi que par son gérant, M. H. Pasche.

L. M.

Distractions offertes aux étrangers, à Berne, au siècle dernier.

La dissipation, les plaisirs et le luxe auxquels les Bernois n'étaient que trop généralement portés, au XVIII^e siècle, obligèrent le gouvernement à leur opposer des édits fort sévères. On prescrivit les jeux de hasard, le gros jeu en général et tous les paris, sous peine d'amendes considérables. Après huit heures du soir, il était défendu de danser; après neuf heures, on n'osait plus jouer aux cartes; aucun carrosse ne pouvait rouler après la même heure, et jamais pour aller au bal ou au spectacle.

Le dernier édit contre le jeu est de 1764. Quelques parties où il s'était fait de grosses pertes, et dont on avait trop parlé, occasionnèrent cette nouvelle loi qui obligeait tous les magistrats à être délateurs. Il en résulta que ces messieurs évitaient toutes les occasions de voir jouer des jeux défendus.

C'est à propos de ces sévères mesures qu'un chroniqueur a écrit l'amusant conte qui suit:

« Un voyageur, qui se proposait de faire quelque séjour à Berne, arrive aux portes de la ville; il ne peut entrer parce que c'est dimanche et qu'on n'ouvre qu'après le sermon. Il veut loger en maison bourgeoise, on lui apprend que les bourgeois n'osent loger personne. Arrivé à l'auberge, il demande à aller dans un café pour se distraire, on lui dit qu'il n'y en a pas, si ce n'est deux ou trois cafés fermés où l'on n'entre qu'après avoir été présenté et reçu au scrutin.

» Après dîner, il fait venir un carrosse pour parcourir la ville et faire des visites; un gendarme l'arrête et le met à l'amende, parce que ses chevaux vont au grand trot. On le présente dans une assemblée; il ne joue que des jeux de hasard; on lui dit qu'ils sont défendus. A neuf heures, il veut se retirer et apprend que les carrosses n'osent plus rouler. N'ayant pas envie de souper, il va prendre l'air à la grande terrasse; la fraîcheur et la beauté de la nuit le plongent dans une douce rêverie, et quand il veut se retirer, il se trouve prisonnier, parce qu'à onze heures la terrasse se ferme.

» Un autre jour, il veut aller au spectacle, on lui apprend qu'il doit aller à pied; il demande à louer une loge, on lui dit qu'il n'y a pas de loges, et qu'il est défendu de louer des places.

» Un jour, on le conduit au bal, il s'amuse un moment à regarder les danseurs, puis il engage une dame; mais au moment où il se place pour une contre-danse, un signal fait cesser la musique et lui apprend que les bals doivent finir à huit heures sonnantes.

» Las de ces contrariétés, il veut quitter Berne le soir même, mais on n'ouvre pas les portes après neuf heures.

» Le lendemain, il peut enfin partir; mais comme c'est dimanche, il est auparavant obligé de faire solliciter auprès de l'avoyer régnant un billet de permission, sans lequel on ne lui ouvrirait pas les portes.

» Très mécontent des républiques libres de la Suisse, il s'en retourne en France, où l'on

fait ce qu'on veut pour son argent, pourvu qu'on ne trouble pas le repos de personne, et où chacun vit à son gré le jour ou la nuit. »

Lè dou z'ovrà à Branon.

Lè dzeins bin eduquâ et que sont bons chrétiens ont coutema dè fèrè 'na priyirè dévânt dè medzi la soupa, et l'est 'na tota bouna mouïda que foudrà que tsacon aussè, kâ, dévânt dè rupâ ouïè et s'on a tant sai pou d'è-cheint, faut, po lo mein remachâ. Cè què lè d'amount et que no fournè tot cein qu'on medzè.

Mâ, dièro, y'ein a-te que lo font? Se faillâi lè comptâ, s'ein trovèrâi papi duè compagni dein tot lo canton dè Vaud!

Tsi lo vilho Branon qu'est municipau et ein mimo temps conseiller dè perrotte, l'ont dè bio savâi coutema dè priyirè dévânt dè dinâ et l'est lo vilho, que sè met adè à lo bet dè la trabbliâ, que fâ ti lè dzo la priyire.

La senanna passâ, que l'étiot après lè feins, Branon avâi dou sâitâo: Rateau, qu'est dè per tzi no et on outro, on Savoyâ, que vegnâ d'on veladzo on pou pe amont què Thonon.

La demeindze, cliâd z'ovrà sont venus medzi la soupa et quand la terrine fe su la trabbliâ, Branon marmottè sa priyirè coumeint dè coutema: adon lo Savoyâ, que n'avâi rein ouï dè cein que lo vilho avâi de fe à son camarado:

— Dis-vâi, qu'a-te de lo maitrè?

Adon Rateau, qu'étâi on farçeu, l'âi fe:

— L'a de:

Le bon Dieu bénisse ce repas,
Et fasse que l'autre ne tarde pas.
Mets-y du veau et du pâté,
Le tout surtout bien arrosé
De vin vieux ou de bon nouveau,
Car nous avons horreur de l'eau!

— Ah! lo dianstre tè solévai! dese adon lo Savoyâ ein sè tegneint lè coùtes, est-te dinse que vo priyirè vo z'autro z'inguenau?

— Binsu! et n'est-te pas tot cein que faut?

Adon lo vilho Branon, qu'attiutâvè sein rein derè, fe à Savoyâ:

— Et vo z'autro papistes, ne priyirè vo pas assein dévânt dè medzi?

— Na, noutron maitrè, on fâ feinameint que sè signi!

— Coumeint cein?

— Oï! on fâ lo signe dè la crâi! dinse. Et lo gaillâ l'âi montrè coumeint fasient.

— Adon qu'est-te que cein vâo derè cé signo que vo fédès, espliâ-mé vai cein.

— Ma fâi, dese lo Savoyâ, n'ein sè rein; faudrà demandâ à noutr'eincourâ!

— Et bin, dese adon Rateau, mé que ne su pas catholico, lo sè et vé vo lo derè: Lè Savoyâ, cliâd dè Seimbrantsi, dâi z'Evouettes et dè tot lo Valâ, lè Dzojets et outro papistes quand sè signont font dinse: sè totsont lo front avoué la man, pu lo meinton, pu la djoutâ draitâ, pu cliâ dè gautse, que cein fâ don coumeint 'na crâi fédérala.

— Oï! mâ qu'est-te que dient ein fasient dinse et qu'est-te que cein vâo derè?

— Pacheintâ on bocon et m'ein vé vo cein espliâ.

Adon Rateau attrapè 'na truffa boulaïta, la plliommè, pu sè totsè lo front avoué la truffa ein desoint: « Trâo hiaut! » pu sè pousè la truffe su lo meinton ein desoint: « Trâo bas! » l'appliquè après su la djoutâ draitâ ein faseint: « Trâo cé! » la met après su cliâ dè gautse ein desoint: « Trâo lé! » Pu après l'âovrè lo mor et la sè fourrè tota rionda dedein ein faseint: « Va bin! » Vouaïquie cein que cein vâo derè què lo signo dè la crâi, ai-vo comprâi ora!

Histoire d'une pièce de dix centimes.

Paul-Louis Courrier disait, en parlant de la manière de procéder dans les administrations publiques en France:

« Sous la paperasserie nous étouffons; rien » ne se fait simplement ni vite chez nous; pour » la moindre affaire, il y a au moins vingt » feuilles de papier à remplir, à échanger, à » faire viser et signer, à porter et reporter, en » sorte que tout se complique comme à plaisir » et qu'il faut attendre une solution pendant » des mois, si ce n'est point des années. »

Paul-Louis Courrier écrivait cela il y a près de 80 ans; et dès lors, il n'y a rien de changé. En voici une forte amusante preuve donnée par le *Petit Parisien*:

Il s'agit d'une pièce de dix centimes — deux sous — trouvée dans une gare du réseau du Nord par un employé qui a eu la pensée louable de la remettre à son chef. On nous donne le détail des formalités accomplies. Prenez haleine et lisez:

Le chef de gare, esclave du devoir, enregistra la trouvaille suivant les formes voulues et l'envoya avec le rapport obligatoire au chef du bureau des objets trouvés de la Compagnie. Le chef de bureau, ainsi que le comportait le cas, l'enregistra derechef à son tour et transmit les deux sous avec un nouveau rapport au commissaire de police spécial de la gare du Nord, à Paris, mais non sans avoir, au préalable, accusé réception au chef de gare primitif, lequel avait déjà délivré un reçu à l'employé. Le commissaire, conformément aux règlements, mit la pièce de dix centimes sous scellés et l'adressa, accompagnée d'un troisième rapport, à la Préfecture de police.

Ce n'est pas fini. La Préfecture renvoya la « somme d'argent » à son Bureau des objets trouvés, quai des Orfèvres. Là, on enregistra fidèlement la pièce de dix centimes sur le registre spécial, en inscrivant en regard une note explicative, description et démonstration narrant les circonstances de la trouvaille. Enfin, on classa les deux sous dans la caisse, — où ils attendent leur légitime propriétaire.

Donc, cette trouvaille aura occasionné deux reçus, quatre enregistrements et divers autographes de chefs de gare, commissaire, chefs de bureau, employés divers, etc.

« En voilà bien pour deux sous! » conclut celui qui raconte cette stupéfiante histoire.

Recette.

Cerises à l'eau-de-vie. — Choisissez des cerises bien mûres. Les queues étant coupées à moitié, plongez les fruits dans l'eau fraîche; retirez-les au bout d'une demi-heure et laissez égoutter.

Pendant ce temps, faites cuire au grand perlé 250 grammes de sucre par kilogramme de cerises. Quand ce sirop est à point, plongez-y les cerises et maintenez un instant sur le feu pour donner un bouillon. Retirez la bassine, et lorsque les fruits seront refroidis, rangez-les dans des bocaux pouvant contenir, par kilogramme de cerises, le sirop et environ deux litres d'eau-de-vie à 68 degrés.

Les bocaux étant ainsi remplis, agitez doucement pour que le sirop se dissolve complètement dans l'eau-de-vie. Bouchez au moyen d'une rondelle de liège coiffée d'une feuille de parchemin mouillée.

Quelques personnes ajoutent à la fin de l'opération des aromates, cannelle, clou de girofle, essence de noyau, vanille, selon le goût de chacun.

On prépare de la même manière les prunes à l'eau-de-vie, la reine-claude et la mirabelle. (Le Voleur.)

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

HOTELS, PENSIONS, RESTAURANTS
LIVRES DE BONS

numérotés et perforés,

PAPIER DE COULEURS DIFFÉRENTES

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.